

PHILIPS

Qualité de l'air



jusqu'à
50€
remboursés*



Respirez la différence.

* Voir www.philips.be/actions ou le dépliant pour toutes les conditions de l'action.

Comment recevoir un remboursement de 50 € max ?

Attention : Prenez une photo de la preuve d'achat. Vous en aurez besoin lors de votre inscription.

Étape 1 : Rendez-vous sur www.philips.be/actions avant le **14/01/2023** et cliquez sur l'action concernée.

Étape 2 : Remplissez vos coordonnées et téléchargez la preuve d'achat.

Dans l'heure qui suit votre inscription, vous recevrez un e-mail de confirmation.

Étape 3 : Après approbation, nous nous efforçons de verser le montant du remboursement sur votre compte bancaire dans un délai de 4 semaines.

Produits participants :



25 €
remboursés

AC1711/10



30 €
remboursés

AC1715/10



40 €
remboursés

AC2729/10
AC2939/10



50 €
remboursés

AC4236/10
AC3039/10
AC3033/10

Conditions de l'action

- Cette action est uniquement valable pour les achats effectués par des consommateurs en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg dans la période du 01/12/2022 au 31/12/2022 inclus.
- Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 14/01/2023 au plus tard.
- Cette action ne concerne que les références ci-dessus.
- Philips n'accepte que 3 inscriptions par participant pour cette action.
- Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres actions et/ou offres.
- Le montant vous sera versé par virement bancaire uniquement.
- Vous êtes invité à conserver l'original de votre preuve d'achat à des fins de garantie.
- Philips se réserve le droit de modifier l'action.
- Le participant à cette action doit être majeur. Pas encore majeur? Demandez à votre parent ou à votre responsable légal de procéder à l'inscription.

Vous trouverez plus d'informations et la liste des magasins participants en surfant sur www.philips.be/actions ou en appelant la ligne Consommateurs : Belgique : **027 007260** (tarification locale) Grand-Duché de Luxembourg : **24871095** (tarification locale). (Tarif local, des frais supplémentaires peuvent être facturés par votre fournisseur de réseau (mobile)).



Philips home living

PHILIPS

Domestic Appliances

Philips décline toute responsabilité à l'égard de retards ou d'embarras lors de l'exécution de cette action et qui seraient indépendants de sa volonté. Cette action est organisée par Philips Domestic Appliances N.V. Pour toute question ou remarque, adressez-vous à la ligne Consommateurs Philips. Pour la Belgique : 027 007260 (tarification locale). Pour le Grand-Duché de Luxembourg : 24871095 (tarification locale). Vos données personnelles seront traitées afin de permettre le traitement de votre retour. Philips applique dans ce contexte une politique de respect des données privées que vous pouvez trouver à l'adresse www.philips.be/privacypolicy.